EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération : N° 2026-49

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI**

Absent(s) : **Philippe CHIKHI ayant donné pouvoir à Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Secrétaire de séance : Hélène CATILLON

Ecole publique : demandes de subventions exceptionnelles

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre des projets pédagogiques menés au sein de l'établissement scolaires, le directeur sollicite le soutien financier des municipalités afin de permettre la réalisation de deux sorties scolaires qui contribueront aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves.

1. Sortie au zoo – 4 classes

En début d'année scolaire, une sortie au zoo sera organisée pour quatre classes élémentaires. Cette sortie constituera un premier temps fort permettant de favoriser la **cohésion des classes**, de créer une dynamique de groupe positive et de faciliter l'intégration des élèves au sein de leur nouvelle classe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-49-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Elle s'inscrit également dans le fil rouge pédagogique de l'année, qui sera ainsi introduit de manière concrète et ludique sur le thème des animaux. Cette journée permettra aux élèves d'observer, de questionner et de mobiliser leurs connaissances dans un cadre différent de celui de la classe.

Afin de contribuer au financement de cette sortie pour 70 élèves, une participation de 5 € par élève est sollicitée, soit 350 €.

2. Séjour à Aix-la-Chapelle – 1 classe

Le second projet concerne les élèves de CM2, avec une sortie à Aix-la-Chapelle (Aachen). Ce séjour répond à plusieurs objectifs pédagogiques.

Il permettra tout d'abord de poursuivre le travail engagé autour de la cohésion de classe, en offrant aux élèves l'occasion de vivre ensemble une expérience culturelle et éducative en dehors de leur environnement habituel.

Cette sortie présente également un intérêt historique important, Aix-la-Chapelle étant une ville particulièrement riche sur le plan historique et culturel. Elle permettra notamment de donner du sens aux apprentissages des élèves en leur faisant découvrir concrètement un lieu étudié ou évoqué en classe.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes, et plus particulièrement de l'allemand.

Enfin, ce séjour revêt une dimension particulière dans le cadre de la liaison école-collège. Il permettra aux élèves de CM2 de côtoyer les élèves de 6e ainsi que les professeurs du collège (Histoire et allemand), favorisant ainsi une transition progressive et positive vers le collège. Cette expérience commune contribuera à rassurer les futurs collégiens et à créer du lien entre les deux niveaux.

Afin de contribuer au financement de cette sortie pour 13 élèves, une participation de 6 € par élève est sollicitée, soit 78 €.

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 350 € à l'école de La Capelle pour la sortie au zoo de Maubeuge;

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 78 € à l'école de La Capelle pour la sortie à Aix la Chapelle ;

AUTORISE le Maire à procéder aux versements des subventions de montants de 350 € et 78 € après justificatif des factures acquittées ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-49-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Pour : 18

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Hélène CATILLON

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-49-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026